

S.N.C.F.

Région du NORD

Voie et Bâtiments

AFFAIRES GÉNÉRALES

(Répertoire G)

V 932

Section N°

Comptabilité

Subdivision N°

DIVERS

Titre du dossier : *134 Accords avec le M.R.U. au sujet des améliorations de caractère urbain*

Année 1945 N°s *2043*

Année 1946 N°s *3853*

Année 1947 N°s *8367*

Année 19 N°s

Année 19 N°s

Année 19 N°s

Année 19 N°s

Année 19 N°s

Année 19 N°s

Année 19 N°s

Année 19 N°s

Année 19 N°s

N ^{os} des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
(1945)						
1	26/11	Jebert	Extrait des minutes de la Conf ^e hebdom ^{aire}	Guillaume	1	cl
2	27/11	Guillaume		Pocher	2	cl
3	14/12	d ^e		Jebert	3	cl
4	14/12	d ^e		d ^e	2	cl
5	14/12				1	cl
(1946)						
6	5/6	Extrait P.V. 1287. Conf ^e des I.V				cl
(1947)						
7	12/2	Guillaume		I.V	1	cl
9	21/6	Demaux		I.V	1	cl
10	18/7	d ^e		d ^e		cl

PARIS, le 24 NOVEMBRE 1945. S.N.C.F. - VP - Nord

I.F.

V da e 40.000-5/312

S.N.C.F. - VP - Nord
Service
24/11/45
Page
1

Monsieur le Directeur de la Région du Nord

L'exécution de nos travaux de reconstruction est souvent subordonnée à des accords à intervenir avec le Ministère de la Recons-truction et de l'Urbanisme au sujet de la participation de l'Etat ou d'autres collectivités à des améliorations de caractère urbain.

Jusqu'à présent, aucun accord de ce genre n'a été réalisé, mais les Services du M.R.U. sont tout prêts à examiner avec nous ces diverses questions. Toutefois, il leur sera difficile de prendre parti et d'obtenir également l'agrément du Ministère des Finances avant de connaître l'ampleur totale des participations que nécessiteront les projets de chemin de fer pour leur exécution.

De manière à être fixé à ce point de vue, je vous serais très obligé de vouloir bien m'indiquer la nomenclature des projets de recons-truction dont l'exécution est subordonnée à un accord financier ainsi que le montant des dépenses évaluées au taux de Novembre 1944 qui devraient être couvertes par l'Etat ou d'autres collectivités.

Il y aura lieu de mettre à part, dans cette nomenclature, les projets de reconstruction que l'intérêt général conduirait à réaliser sans application du plan d'urbanisme, celui-ci étant simplement réservé. C'est ce que l'on sera probablement amené à faire lorsque le plan d'urbanisme est de réalisation certainement lointaine et aussi lorsque les faux frais occasionnés par la reconstruction suivant les dispositions anciennes sont très faibles par rapport au coût d'application du plan d'urbanisme.

"LEVI"

...Z...Annexe

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
21/12/45	
Répl. 6	Plèce
N° 2349	1

Comptabilité
Divers
accords avec le M.R.U.
au sujet des améliorations
de caractère urbain
M. GUILLAUME. Nous en parlerons mardi 27.
"HUBERT" 26/11/45

Guil.
Amieu -
Lille -
Donai -
Somain

M. Pointin

WESS

Ci joint lettre
hi Lady
18 14/12/45

M'en parler avec les textes sur les projets
Saminag. Qui doit financer ?

Service central des
Installations Fixes et
de la Construction.

V da e 40.000-5/312

Monsieur le ~~Directeur~~
de la Région du NORD.

L'exécution de nos travaux de reconstruction est souvent subordonnée à des accords à intervenir avec le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme au sujet de la participation de l'Etat ou d'autres collectivités à des améliorations de caractère urbain.

Jusqu'à présent, aucun accord de ce genre n'a été réalisé, mais les Services du M.R.U. sont tout prêts à examiner avec nous ces diverses questions. Toutefois, il leur sera difficile de prendre parti et d'obtenir également l'agrément du Ministère des Finances avant de connaître l'ampleur totale des participations que nécessiteront les projets de chemin de fer pour leur exécution.

De manière à être fixés à ce point de vue, je vous serais très obligé de vouloir bien m'indiquer la nomenclature des projets de reconstruction dont l'exécution est subordonnée à un accord financier ainsi que le montant des dépenses évaluées au taux de novembre 1944 qui devraient être couvertes par l'Etat ou d'autres collectivités.

Il y aura lieu de mettre à part, dans cette nomenclature, les projets de reconstruction que l'intérêt général conduirait à réaliser sans application du plan d'urbanisme, celui-ci étant simplement réservé. C'est ce que l'on sera probablement amené à faire lorsque le plan d'urbanisme est de réalisation certainement lointaine et aussi lorsque les faux frais occasionnés par la reconstruction suivant les dispositions anciennes sont très faibles par rapport au coût d'application du plan d'urbanisme.

Pour le Directeur du Service S.N.C.F. - VB - Nord

Le Directeur Adjoint,

signé : LEVI

DIRECTION RÉGIONALE NORD

DR/N3

ANNEXE

26 NOV 1945

COPIE pour M.M. DEGARDIN - GUILLAUME

Nous en parlerons mardi 27.

Le Directeur
Signé : HÉBERT

S.N.C.F. - VB - Nord	
Service Régional	
31/12/1945	
Page 6	Piece
N° 2043	1

27 NOV 1945

Nous n'avons jusqu'ici aucun cas de l'espèce
Py anais sans doute Boulogne, et Lille-gare de Passages -

Calais - Montreuil
Lille-gare

San Roubaix

CONFIDENTIEL

Comptabilité
Divers

EXTRAIT

du Mémento de la Conférence Hebdomadaire
du Mardi 27 Novembre 1945

... L. Annexes

NORD-EST Service Central	
31/12/45	
Rép: 6	Pièce
N. 2043	2

accords 50-
avec le M.R.U.
au sujet des
améliorations de
caractère urbain

ACCORDS A INTERVENIR AVEC LE M.R.U. AU SUJET DE LA PARTICI-
PATION DE L'ETAT OU D'AUTRES COLLECTIVITES A DES AMELIORA-
TIONS DE CARACTERE URBAIN

Afin de répondre à la demande faite par le Service Central des installations Fixes par sa lettre 40.000/5/312 du 24 Novembre 1945, M. le Directeur prie les Services EX et VB de se rapprocher pour établir la nomenclature des projets de reconstruction pour lesquels un concours financier est à demander soit à l'Etat, soit à d'autres collectivités pour les dépenses supplémentaires dues aux demandes des services d'urbanisme, des ports maritimes, etc... Ces dépenses supplémentaires sont à évaluer rapidement (ordres de grandeur) sans établir de projets comparatifs. La réponse sera préparée par le Service VB.

3/12/45

M. GONON R.
M. POINTIN

(Ne pas omettre les cités) - Attention à ce dernier point

qui nous n'avons pas pris en considération jusqu'ici
- Tenir compte aussi des ports maritimes
Vu et remis à la Bureau avec acte
demandeur 12/12/45

M. L. Duguinier
en chef

Etat et
après à
M. Louches
le 14 Dec 1945
D. 1/11/45
Clara R. Ribault

21. 1956
R

CONFIDENTIEL

ANNEXE

EXTRAIT
du Mémento de la Conférence Hebdomadaire
du Mardi 27 Novembre 1945

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
Reçu: G	Pièce
N° 243	2

5°- ACCORDS A INTERVENIR AVEC LE M.R.U. AU SUJET DE LA PARTICI-
PATION DE L'ETAT OU D'AUTRES COLLECTIVITES A DES AMELIORA-
TIONS DE CARACTERE URBAIN

Afin de répondre à la demande faite par le Service Central des installations Fixes par sa lettre NO.000/5/312 du 24 Novembre 1945, M. le Directeur prie les Services EX et VB de se rapprocher pour établir la nomenclature des projets de re-construction pour lesquels un concours financier est à demander soit à l'Etat, soit à d'autres collectivités pour les dépenses supplémentaires dues aux demandes des services d'urbanisme, des ports maritimes, etc... Ces dépenses supplé-mentaires sont à évaluer rapidement (ordres de grandeur) sans établir de projets comparatifs. La réponse sera préparée par le Service VB.

3/12/45

M. GONON
M. POINTIN

(Ne pas omettre les cités)

2

*au Palais
au Penouet
4/12*

Voir suite donnée

31/12/45

.....5°- ACCORDS A INTERVENIR AVEC LE M.R.U. AU SUJET DE LA PARTICIPATION DE L'ETAT OU D'AUTRES COLLECTIVITES A DES AMELIORATIONS DE CARACTERE URBAIN.

N° 2043

Afin de répondre à la demande faite par le Service Central des installations fixes par sa lettre 40.000/5/312 du 24/II/45, M. le Directeur prie les Services EX & VB de se rapprocher pour établir la nomenclature des projets de reconstruction pour les quels un concours financier est à demander soit à l'Etat, soit à d'autres collectivités pour les dépenses supplémentaires dues aux demandes des services d'urbanisme des ports maritimes etc... Ces dépenses supplémentaires sont à évaluer rapidement (ordres de grandeur) sans établir de projets comparatifs. La réponse sera préparée par le Service V.B.

3.12 M. DEMAUX - M. GONON, prière me parler de cette affaire avec le projet de réponse. Il faut consulter EX. rapidement

M. Roux - R - 5/12

4/12/45. "GUILLAUME"

M. Loutin.

P.

5/12

DÉCALQUE à M. POINTIN

Tirage à M. PIERSON

Copie à M. GONON

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
31/12/45	
Rép: 6	Place 3
N° 2043	

MP

3. Annexes

Paris, le 14 décembre 1945

VR: V. da e 40.000-5/312

VB. N. dv

Accords à intervenir
avec le M.R.U. au sujet
des améliorations de
caractère urbain

Original Revis à M. Robert Levi en conférence, sous
ma signature, après avoir montré à M. Guillaume.

Monsieur le Directeur du Service Central
des Installations Fixes et de la Construction.

Suite à votre lettre du 24 novembre 1945, référence
ci-contre, relative à la détermination des participations de
l'Etat ou d'autres collectivités pour les améliorations de
caractère urbain à réaliser à l'occasion de nos projets de
reconstruction:

Je vous adresse ci-joint un état reprenant, pour les
projets de la Région du Nord, le montant des dépenses supplé-
mentaires qui résulteront des exigences formulées par les
Services de l'Etat *ou* les urbanistes, dans la mesure où ces
exigences nous sont dès maintenant connues.

J'ai compris notamment dans cette colonne les élargis-
sements d'ouvrages ou de voies urbaines touchés par nos pro-
jets, ces élargissements devant, en fait, être réalisés en
même temps que nos travaux.

Par contre, je n'ai pas indiqué les installations de
gares routières dont l'exécution est encore lointaine et qui
n'empêchent pas la réalisation de nos travaux, leur emplace-
ment étant simplement réservé.

Les chiffres donnés pour les participations du M.R.U.
ou des collectivités intéressées ne sont que des ordres de
grandeur; ils ne comprennent pas la majoration d'usage pour
frais généraux.

D'autre part, nous nous sommes basés sur les projets
d'aménagement tels que nous les connaissons; certains d'entre
eux ne sont pas arrêtés et il se peut que des articles nou-
veaux soient à ajouter à la liste ci-jointe (par exemple:
Leon - reconstruction du B.V. et aménagement des abords).

Conformément aux indications données par M. Robert LEVI
nous n'avons d'ailleurs ~~pas~~ indiqué sur cet état:

....

NOUVEAU - 1000	1000
1000	1000
1000	1000
1000	1000
1000	1000

THOMAS & W. PIERSON
Copie à M. GONON

- ni les travaux de Boulogne;
- ni ceux de Calais (déviation des V.P. entre Calais-Ville et Calais-Maritime)

1945

pour lesquels le chemin de fer n'est pas demandeur.

Handwritten notes in French, mostly illegible.

1945

Le
Ministère des Travaux Publics et de la Construction

Accordé à l'ingénieur
avec la M.E.M. en vertu
des dispositions de
l'article 17 de la loi

En vertu de votre lettre du 24 novembre 1945, relative à la détermination des parcelles de terrain à affecter à l'exécution des travaux de construction de la ligne de chemin de fer de Calais-Ville à Calais-Maritime, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette affaire.

Handwritten signature and date: 27/11/45

Les travaux de la ligne de chemin de fer de Calais-Ville à Calais-Maritime, qui ont pour objet de raccourcir le trajet des trains entre les deux gares, sont d'intérêt public et doivent être exécutés dans les délais les plus brefs.

Il est donc nécessaire de déterminer les parcelles de terrain à affecter à l'exécution de ces travaux, et de procéder à l'expropriation de ces parcelles.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir indiquer les parcelles de terrain à affecter à l'exécution de ces travaux, et de procéder à l'expropriation de ces parcelles.

Les offres de terrain pour les parcelles à affecter à l'exécution de ces travaux, doivent être déposées au plus tard le 15 décembre 1945.

En outre, nous vous prions de bien vouloir nous adresser, sous pli séparé, les plans de la ligne de chemin de fer de Calais-Ville à Calais-Maritime, ainsi que les plans des parcelles à affecter à l'exécution de ces travaux.

Conformément aux indications données par M. Robert LVI, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette affaire.

...

3/11/45

Observations

Rép: 6

Pièces

N: 243

3

ANNEXE

Désignation des Projets	Indication des travaux qui sont liés à des aménagements prévus aux plans d'urbanisme	Montant de la participation du M.R.U. ou des Collectivités	Observations
<u>AMIENS</u> -Reconstruction avec améliorations	Déviation avec élargissement des rues Dejean et Paul Thellier	4 M	
<u>ARRAS</u> -Reconstruction avec améliorations	Reconstruction avec élargissement du P.S. de Ronville, Km:190.804	1 M	
	Reconstruction du PS d'Achicourt, Km:190.117 et déviation du chemin G.C.n° 5	2 M	
<u>BEAUVAIS</u> -Reconstruction avec améliorations	Etablissement d'un PS en remplacement du P.N. n°79, Km:86.406 (ligne de Creil à Beauvais)	12 M	La réalisation du projet est subordonnée à la construction de ce P.S. qui fait l'objet d'un projet spécial.
<u>CALAIS</u> -Reconstruction	Reconstruction du B.V.	40 M	Dépense supplémentaire occasionnée par la nécessité de placer le B.V. à cheval sur nos voies et de couvrir celle-ci pour constituer la cour des voyageurs.
<u>COMPIEGNE</u> -Reconstruction du pont sur l'Oise	Construction, aux abords du Pont sur l'Oise, d'un P.I. pour la déviation de la R.N.n°32	6 M	
<u>CREIL</u> -Reconstruction	Reconstruction avec élargissement du Pont Royal	6 M	
	déplacement du Pont de la rue de Bonvillers	4 M	
	Déviation avec élargissement de la rue des Usines	1 M	
		76 M	

Désignation des Projets	Indication des travaux qui sont liés à des aménagement prévus aux plans d'urbanisme	Montant de la partici- pation du M. R. U. ou des Collectivités	Observations
	Report	76 H	
<u>DUNKERQUE</u> -	Augmentation du tirant d'air du P.I. sur le Canal de Harduyck, suppression du P.N. n°170, rectification du tracé du canal et de la route aux abords de l'ouvrage.	50 H	Ces travaux nécessitent le relevage de toute la gare de Dunkerque. Estimation approximative, le projet n'étant pas encore arrêté. Une partie sera d'ailleurs à la charge du Service Maritime.
<u>HIRSON</u> -	Déviations de la Rte N°1 de Vervins à Hirson à la traversée de la Cité de Baire	5 H	
<u>LILLE</u> - Trafic accéléré et reconstruction du dépôt	Reconstruction avec élargissements: 1°- du P.S. du Mont de Terre 2°- du P.S. des Soupirs	6 H 4 H	
<u>LONGUEAU</u> -	Cités-Installation d'une station d'épuration pour l'ensemble de la Ville et des Cités S.N.C.F.	14 H	
<u>HAUBOURG</u> - Trafic accéléré	Déplacement du B.V. et des voies principales et modifications corrélatives	70 H	Travaux à exécuter obligatoirement pour permettre de réaliser les installations de T.A.
<u>PARIS-Avant-Gare</u> Reconstruction	Reconstruction avec élargissement à 40m des Ponts du Bd Ney	15 H	
<u>St-POUL</u> - Reconstruction	Allongement du Service local	5 H	Travaux nécessités par l'application du plan d'urbanisme
<u>SOMAIN</u> -	Allongement du Service local	7 H	-4°-
<u>TERONIERE</u> -	Reconstruction avec élargissement du Pont de Quency, Km:132.00 ⁵	11 H	
Total		263 H	

*D. a M.
Tray a M. Picson*

Copie à M. J. J. J.

ANNEXE

Paris, le

V/k: V de e 40.000 - P/312

V.B.N/dv

Accords à intervenir
avec le M.R.U. au sujet
des améliorations de ca-
ractère urbain.

Monsieur le Directeur du Service
Central des Installations Fixes et de la
Construction

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
31/12/45	
Rep: G	Pièce
N° 248	3

Suite à votre lettre du 24 novembre 1945, relative

à la détermination des participations de l'Etat ou d'autres
collectivités pour les travaux à réaliser à l'occasion des

projets de chemin de fer; ^{reconstruction} Je vous adresse ci-joint un état

donnant les projets intéressés de la Région du Nord avec
le montant des dépenses supplémentaires qui résulteraient de
l'indication dans la colonne 2, des travaux qui sont liés

à des améliorations de caractère urbain devant être obli-
gatoirement réalisées, à l'occasion des projets S.N.C.F.

et nécessitent de ce fait une participation financière
du M.R.U. ou des collectivités intéressées.

J'ai compris notamment dans cette colonne les élar-
gissements d'ouvrages ou de voies urbaines touchés par
nos projets, ces élargissements devant, en fait, être réa-
lisés en même temps que nos travaux.

Par contre, je n'ai pas indiqué les travaux de gares
reutières dont l'exécution est encore lointaine et qui
n'empêchent pas la réalisation de nos travaux, leur empla-
cement étant simplement réservé.

.....

*exigences formulées par
les services de l'Etat ou
les collectivités, dans le
même ou en exigences
nouvelles des installations
concernées.*

Les chiffres donnés pour les participations du M.R.U. ou des collectivités intéressées ne sont bien entendu que des ordres de grandeur; étant donné que, pour beaucoup de localités, nous ne connaissons pas encore les plans d'urbanisme définitifs; ^{et} ne comprenons pas, ~~en outre~~, la répartition d'usage pour frais généraux.

Le 13.12 [D'autre part, nous nous sommes basés sur les projets d'aménagement tels que nous les connaissons : certains d'entre eux ne sont pas arrêtés, et ~~la liste ci-jointe n'est pas sans doute être complétée~~

On peut que des articles nouveaux soient à ajouter à la liste ci-jointe.
(p.ex: Calais - reconstruction du B.T. et aménagement des abords.)
] ~~Après nous pas compris~~ Conformément aux indications données par M. Robert Leri, nous n'avons ~~jamais pas~~ ^{d'ailleurs pas} ~~pas~~ indiqué sur cet état :

- les travaux de Boulogne ;
- ni ceux de Calais (déviation des R.P. entre Calais Ville et Calais Maritime)

pour lesquels ~~vous ne nous pas demandé~~ le chemin de fer n'est pas demandé.

à l'attention
et d'accord
}

ANNEXE

Désignation des Projets	Indication des travaux qui sont liés à des amé- liagements prévus aux plans d'urbanisme	Montant de la participation du M.R.U. ou des collectivités	Observations NORD-TRAVAUX Service Central
<u>Amiens</u> - Reconstruction avec améliorations	Déviations avec élargisse- ment des rues Dejean et Paul Thellier.	4 M	31/12/45 Rep. 6 N° 243 3
<u>Arras</u> - Reconstruction avec améliorations	Reconstruction avec élar- gissement du P.S. de Ren- ville K 191804	1 M	
	Reconstruction du P.S. d'Achicourt K 190117, et déviations du chemin GC n°5	2 M	
<u>Beauvais</u> - Reconstruction avec améliorations	Etablissement d'un P.S. en remplacement du P.N. n° 79 K. 86406 (Ligne de Creil à Beauvais)	12 M	La réalis- ation du pro- jet est subor- donnée à la construction de ce P.S. qui fait l'objet d'un projet spé- cial
<u>Calais</u> - Reconstruction	Reconstruction du B.V.	50 M	Depuis supplément- aire occasionné par la nécessité de passer le B.V. de la route n° 10 voies et de couvrir elle-ci pour constituer la com- des voyageurs
<u>Compiègne</u> - Reconstruction du pont sur l'Oise	Reconstruction avec allon- gement de l'ouvrage pour la déviations de la R.N. n° 32	6 M	
<u>Creil</u> - Reconstruction	Reconstruction avec élar- gissement du Pont Royal	6 M	
	Déplacement du Pont de la rue des Benvillers	4 M	
	Déviations avec élargisse- ment de la rue des Usines	1 M	
<u>Dunkerque</u> -	Relevement du P.I. sur le Canal de Mardyck et sup- pression du P.N. n° 170, et rectification du tracé du canal et de la route aux abords du ouvrage	50 M	Ces travaux nécessitent le relevage de toute la gare de Dunkerque Estimation approxima- tive, le projet n'étant pas encore arrêté. Une partie sera à l'aller en la charge du Service Maritime

Hirson -

:Déviation de la Route Na- : 5 M :
:tionale n° 363 de Vervins : :
:à Hirson à la traversée de : :
:la Cité de Buire : :
: : :
: : :

Lille - Trafic accéléré
et reconstruction du dépôt

:Reconstruction avec élar- : :
:gissement : :
: 1°) du P.S. du Mont de : :
: Terre : 6 M :
: 2°) du P.S. des Seupirs... : 4 M :
: : :
: : :

Longueau -

:Cités. Installation d'une : :
:station d'épuration pour : :
:l'ensemble de la Ville et : 14 M :
:des Cités S.N.C.F. : :
: : :
: : :

Maubeuge - Trafic accéléré

:Déplacement du B.V. ^{et des} : :
:voies principales ^{et modification} : 70 M :
: conlatives. : :
: : :
: : :

Paris - Avant-gare
Reconstruction

:Reconstruction avec élar- : :
:gissement à 40 m des Ponts : 15 M :
:du Boulevard Ney. : :
: : :
: : :

St-Pol - Reconstruction

:~~Reconstruction de la halle~~ : :
:et Allongement du Service : 5 M :
:local : :
: : :
: : :

Somain -

:Allongement du Service : :
:local : 7 M :
: : :
: : :
: : :

Tergnier -

:Reconstruction avec élar- : :
:gissement du Pont de Ques- : 11 M :
:sy. K 132.005 : :
: : :
: : :

Total 263 m.

Travaux qz à
exécuter d'urgence
pour permettre de
realiser le projet de
T.A.

Travaux né-
cessités par
l'applica-
tion du plan
d'urbanisme

Travaux né-
cessités par
l'applica-
tion du plan
d'urbanisme

14 DÉC. 1945

Comptabilité
Divers
accords avec le M.R.U.
au sujet des améliorations
de caractère urbain
Munich

...Annexes
B

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
31/12/45	
Rep: 6	Pièce
N° 2043	4

Monsieur le Directeur,

fait 12/12/45
B

M. ADINE, qui avait été chargé spécialement d'examiner cette formule avec M. Ducousseau, vous a fait part, lors de la dernière conférence des Ingénieurs de la Voie, de l'impossibilité administrative de l'appliquer.

Nous ne pouvons donc qu'adopter l'une des 2 formules suivantes :

- 1°- signature des commandes par le délégué local du M.R.U. et paiement des entrepreneurs par le M.R.U..
- 2°- Travaux totalement effectués par la S.N.C.F. agissant comme architecte et remboursement sur mémoire des dépenses globales effectuées.

Les 2 formules sont utilisées présentement pour le provisoire, mais le M.R.U. n'a pas encore donné de suite concrète aux dossiers qu'il a en mains.

Pour le transitoire, la formule n° 1) est déjà employée vis-à-vis de M. Ducousseau pour les travaux de Délivrance et va l'être pour d'autres centres.

La formule 2) va être tentée dans le Pas-de-Calais. Jusqu'à présent, le M.R.U. n'a pas encore donné de suite concrète aux dossiers qui lui ont été présentés.

Je vous prie de bien vouloir faire la notation de la signature de M. Ducousseau d'un côté de 35 M de commandes en cours et il avait en mains.

Le Chef de Service
de la Voie et des Bâtiments

2 4

Monsieur HEBERT,
Directeur de la Région du Nord

1368 13

ANNEXE

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
31/12/45	
RECEU	PIÈCE
N° 2043	4

le Secrétaire
 le Procureur en nous a été
 informé orais lui
 le Secrétaire lui orais retourner
 ce certificat & foyers de
 Commanche que lui clames
 fournis -

12/12

le Procureur lui a
 des explicitement

12/12

le Procureur
 J'ai rectifié

2

Minute

ANNEXE

14 DEC. 1945

Décembre 1945

NORD-TRAVAUX	
Service Central	
31/12/45	
Révisé G	Pièce
N° 2043	4

Monsieur le Directeur,

M. ADINE, qui avait été chargé spécialement d'examiner cette formule avec M. Ducousseau, vous a fait part, lors de la dernière conférence des Ingénieurs de la Voie, de l'impossibilité administrative de l'appliquer.

Nous ne pouvons donc qu'adopter l'une des 2 formules suivantes :

- 1°- signature des commandes par le délégué local du M.R.U. et paiement des entrepreneurs par le M.R.U..
- 2°- travaux totalement effectués par la S.N.C.F. agissant comme architecte et remboursement sur mémoire des dépenses globales effectuées.

Les 2 formules sont utilisées présentement pour le provisoire, mais le M.R.U. n'a pas encore donné de suite concrète aux dossiers qu'il a en mains.

Pour le transitoire, la formule n° 1) est déjà employée vis-à-vis de M. Ducousseau pour les travaux de Délivrance et va l'être pour d'autres centres.

Je viens d'être informé par M. Adine de la signature par M. Ducousseau d'un lot de 35 millions de commandes environ qu'il avait en mains.

La formule 2) va être tentée dans le Pas-de-Calais.

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

Signé : GUILLAUME

Monsieur HEBERT,
Directeur de la Région du Nord

Proté^{on}

Copie à Mr le D^r.

Worms

de charançon

5 titres d'instructions
imprimées

Copie Adolphe

Reunel

Adolphe

pour les trois ou command

18/12/45

①

fait 18/12/45

B

SOCIÉTÉ NATIONALE
des CHEMINS de FER FRANÇAIS

Région NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

14 DEC 45

14 DEC 1945

Monsieur le Directeur,

M. ADINE, qui avait été chargé spécialement d'examiner cette formule avec M. Ducousseau, vous a fait part, lors de la dernière conférence des Ingénieurs de la Voie, de l'impossibilité administrative de l'appliquer.

Nous ne pouvons donc qu'adopter l'une des 2 formules suivantes :

- 1° - signature des commandes par le délégué local du M.R.U. et paiement des entrepreneurs par le M.R.U..
- 2° - travaux totalement effectués par la S.N.C.F. agissant comme architecte et remboursement sur mémoire des dépenses globales effectuées.

Les 2 formules sont utilisées présentement pour le provisoire, mais le M.R.U. n'a pas encore donné de suite concrète aux dossiers qu'il a en mains.

Pour le transitoire, la formule n° 1) est déjà employée vis-à-vis de M. Ducousseau pour les travaux de Délivrance et va l'être pour d'autres centres.

Je viens d'être informé par M. Adine de la signature par M. Ducousseau d'un lot de 35 millions de commandes environ qu'il avait en mains.

La formule 2) va être tentée dans le Pas-de-Calais.

... 4. Annexe

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

Quina

Monsieur HEBERT,
Directeur de la Région du Nord

tunies devant de faire des dépenses par l'approbat.
des mandats par le dev. et la C.S. de l'année

Le Directeur

16/12

Copie à MM. les Chefs d'Arrondissement V.B.

MM. WARNIEZ
DE CHAUMONT

à titre d'instructions conformes

Copie à MM. LECLERCQ
ROUSSEL
LEBLOND

pour les tenir au courant.

18/12/45 Le Chef de la Division
de l'Entretien

Minute

14 Décembre 1945.

Monsieur le Directeur,

M. ADINE, qui avait été chargé spécialement d'examiner cette formule avec M. Ducousseau, vous a fait part, lors de la dernière conférence des Ingénieurs de la Voie, de l'impossibilité administrative de l'appliquer.

Nous ne pouvons donc qu'adopter l'une des 2 formules suivantes :

- 1^o - signature des commandes par le délégué local du M.R.U. et paiement des entrepreneurs par le M.R.U..
- 2^o - travaux totalement effectués par la S.N.C.F. agissant comme architecte et remboursement sur mémoire des dépenses globales effectuées.

Les 2 formules sont utilisées présentement pour le provisoire, mais le M.R.U. n'a pas encore donné de suite concrète aux dossiers qu'il a en main.

Pour le transitoire, la formule n^o 1) est déjà employée vis-à-vis de M. Ducousseau pour les travaux de Délivrance et va l'être pour d'autres centres.

Je viens d'être informé par M. Adine de la signature par M. Ducousseau d'un lot de 35 millions de commandes environ qu'il avait en mains.

La formule 2) va être tentée dans le Pas-de-Calais

Le Chef du Service V.B.
"Guillaume"

Monsieur GUILLAUME

Je confirme ce que j'ai déjà dit 2 fois.

Démarrer partout avec la solution 1^o, c'est la plus rapide et jusqu'ici nous avons toujours trouvé des entrepreneurs, même pour cette formule.

Ce n'est que pour les marchés ultérieurs, en vue d'avoir une concurrence plus grande et des prix plus avantageux, qu'il faudra appliquer 2) - encore vos Services devront-ils faire diligence pour l'approbation des marchés par les divers échelons et la Commission des Marchés.

16/12/1945

Le Directeur,
"HEBERT"

CLASSER

ORD-TRAVAUX	
Division Central	
34/12/45	
REC-6	Pièce
N ^o 43	5

4°) Il est indispensable d'installer des annexes aux M.P. et aux semi-provi-soires et même des celliers afin que les agents ne soient pas tentés d'en construire eux-mêmes en matériaux disparates.

Attributions professionnelles de denrées - Pour éviter les fraudes ou les attributions exagérées de denrées comme cela s'est produit récemment, il est rappelé que les effectifs des ouvriers d'entreprises repris aux états hebdomadaires du modèle figurant au verso du rectificatif n° 2 du 18 mai 1945 à l'Avis Régional P.17 du 28 février 1945 et sur les bons d'enlèvement correspondants soient scrupu-leusement vérifiés et répondent aux effectifs réels.

Il y a lieu également de tenir compte à ce sujet des prescriptions de la lettre I n° 050 - I D du 21 mai 1946 du Chef de l'Econamat aux Chefs d'établis-sement.

Aucune distribution de suppléments alimentaires au titre B2 ne pourra être faite tant que les états hebdomadaires réglementaires de besoins ne seront pas fournis.

Groupements d'achats - Certains agents agissant au nom de groupements d'achats viennent de commettre de graves irrégularités et vont être l'objet de sanctions très sévères.

Il est rappelé aux agents dirigeant les divers groupements d'achats qu'ils ne doivent entreprendre aucune opération susceptible de donner lieu à critique (obtention de wagons en dehors des règles normales de répartition, envoi de wagons vides en service, fausses déclarations, locations irrégulières, cession de marchandises à des étrangers à la S.N.C.F., transports sur locomotives ou autres véhicules de service etc...)

Toute irrégularité sera sévèrement sanctionnée.

Contrôles divers rattachés à la Direction Générale - La Note Générale D 70 du 10 mai 1946 en donne le détail :

- contrôle de l'exécution des budgets
- contrôle des effectifs
- contrôle administratif et contrôle de l'exécution des marchés.

Ils sont devenus effectifs sur la Région.

Les investigations faites sont profondes et minutieuses au bureau et sur Nord le tas.

Elles font ressortir plus que jamais la nécessité de la correction des écritures, de la sincérité des attachements et de leur exactitude, et de la parfaite conformité des travaux aux programmes et aux commandes passées pour leur exécution.

Relevés de dépenses pour les travaux faits pour le M.R.U. - Le Service de la Comptabi-lité a déjà envoyé aux Chefs d'Arrondissement à la date du 1er juin, 13 relevés arrêtés fin mars. Il lui en reste à produire 81 qu'il fournira dans le délai de 6 semaines.

Original remis à
la Conférence des Juges de la Toie
le 5 juin 1946
N° 3364/355

Comptabilité
Divers

Accords avec le M.R.U.
au sujet
des carreaux
en bois

Service Régional
1946
3853 6

Ces relevés doivent servir aux Services locaux pour préparer les mémoires à présenter au M.R.U. conformément à la note aux C.A. du 14 mai 1946. Ils serviront aux redressements d'écritures à effectuer entre les anciens comptes de reconstruction et les comptes nouveaux correspondant aux projets donnant lieu à ventilation des dépenses entre la Reconstruction et le Compte d'Etablissement.

Ils seront à présenter au M.R.U. dans le délai minimum.

Ne pas oublier les honoraires d'architecte : 4 %.

Blochets pour remplacer des traverses - Les réponses faites par les arrondissements, au sujet de la récupération de blochets dans les vieilles traverses et leur utilisation en voie de service, montrent qu'on ne tire pas tout le parti désirable de nos matériaux de dépose ou de récupération.

Les équipes de la voie et les Chefs de District répugnent à employer des blochets dans leurs voies en service ou en construction.

Il faut exiger que les récupérations soient poussées au maximum et les utilisations faites à toute occasion.

Des sanctions seront prises chaque fois qu'il sera constaté qu'un bout de traverse aura été mis au bois à carboniser ou à brûler alors qu'on pouvait en tirer un blochet.

Incidents de Signalisation - L'examen des Comptes rendus du P.C.R. nous montre, chaque jour, que la situation est loin de s'améliorer au point de vue des gênes de trains causées par des incidents de signalisation de toutes natures et M. le Directeur demande qu'on réagisse énergiquement.

Il y a lieu de mettre un terme à cette situation et les dirigeants doivent s'intéresser particulièrement à cette question.

Il faut, par un contrôle plus absolu, par un examen minutieux des causes de perturbation et malgré les quelques difficultés que nous éprouvons encore pour le réapprovisionnement de certains matériaux, arriver à faire disparaître la majeure partie de ces incidents.

Il est nécessaire aussi de vérifier le travail de nos agents et de nos entreprises. Une tournée de supercontrôle du Service Régional a montré qu'une équipe d'entreprise, à laquelle avait été confiée l'exécution de la modification et de la remise en état d'artères aériennes, ne prenait pas, au cours du travail, les dispositions d'usage pour éviter tout incident par contact intempestif ou mélange de fils - résultat : 2 incidents sémaphoriques, inversion de deux fils de contrôle et croisement de fils occasionnant l'arrêt d'horloges électriques et l'annulation du contrôle d'un désengageur.

De tels incidents se passent de commentaires et engagent sérieusement bien des responsabilités.

D'autre part, les demandes de renseignements adressées aux arrondissements ne reçoivent pas toujours l'audience nécessaire, laissant supposer que les incidents eux-mêmes sont inconnus des agents dirigeants.

MINUTE

Comptabilité
Divers
accords avec le H.P.U.
au sujet des améliorations
de caractéristiques urbaines.

NOTÉ

L'annexe

13/2/47
6
8367 7

VB/N gc (B)

M.R.U.

Aux termes de mes instructions VB/N gc du 14 Mai dernier, vous deviez présenter au MRU, après accord avec le Délégué Régional, les mémoires de dépenses susceptibles d'être mises à la charge de ce Ministère.

Dans ce but, M.ROUSSEL vous a adressé en double exemplaire, en Juin, Juillet, Septembre, Décembre 1946 et Janvier 1947, les relevés détaillés modèle V.1357 reprenant les imputations faites d'Octobre 1944 à fin Octobre 1946 sur les comptes R.G.B.C.T. nouveaux (dépenses remboursables en principe par le M.R.U.).

Un exemplaire de ces relevés devait lui être retourné mis au point accompagné d'une copie des mémoires présentés par vos soins.

Or, à ce jour, la Comptabilité n'a reçu que les documents concernant les cités de :

1er Arrt.....{

- CREIL (comptes RGBCT III007 et III009)
- PONTOISE.
- VALENTON.
- TERGNIER - LAON
- CALAIS.

- 3è Arrt.

- 6è Arrt.

2è, 4è, 5è, 7è Arrt. {

Or, à ce jour, aucun document de cette nature n'est encore parvenu à la Comptabilité.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître, sous huitaine, à quoi en sont vos pourparlers avec les délégués régionaux du M.R.U. pour la présentation de l'ensemble des mémoires dont il s'agit.

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

1007-2

514898

13/3
ST -QUENTIN, le 6 Mars 1947.

S.N.C.F. Pt/LD	
Service	
19 Mars 1947	
Reçu	G
N° 8367	L.

ANNEXE

VB.N/va3

M.R.U.

Monsieur le Chef du Service de la
Voie et des Bâtiments
à PARIS

Suite à votre note VBN/ gc (B) du 12.2.47, je vous informe que conformément aux directives de votre instruction VBN/gc du 14/5 dernier, les mémoires suivants ont été présentés à l'Administration du M.R.U. les 31.12.46 et 8.1.47.

A	(Pour LAON, un mémoire de	918.322, 7	(maisons provisoires)
	(" " "	752.600, 3	(")
	(" " "	1.768.138, 8	(maisons transitoires)
	(" " "	763.596 -	(maisons 1/2 provisoires)
	(" " "	503.814, 5	(")
B	(Pour MONTCORNET un mémoire de	161.887,4	(maisons provisoires)
	(Pour ST-QUENTIN " "	180.388,1	(")
	(" " "	46.239,2	(")
C	(Pour BUSIGNY " "	631.887, 9	(")
D	(Pour COMPIEGNE " "	11.507, 1	(maisons 1/2 provisoires)
	(" " "	28.437,8	(")

(de LAON)
- Les mémoires A (M.R.U.) nous ont été retournés pour mise au point ; il nous est demandé en effet d'établir des marchés en régularisation, qui sont en cours d'établissement. Ce Service nous a précisé que cette formule était à pratiquer pour tous les mémoires d'une importance supérieure à 80.000 F.00

- Pour B (M.R.U. de LAON) Des justifications concernant les mémoires fournis nous sont également demandées ; dès réception de celles-ci du Service local, ces mémoires seront retournés au M.R.U.

- Mémoire C (M.R.U. de LILLE) Depuis l'envoi de ce document nous n'avons reçu à son sujet aucune communication.

- Mémoire D (M.R.U. de BEAUVAIS) Le délégué nous a demandé un exemplaire supplémentaire des mémoires établis sur timbre, nous avons donné satisfaction.

D'autres mémoires restent à établir et les services locaux ont été invités à plusieurs reprises à me les adresser.

Ces mémoires n'étant pas encore acceptés par le M.R.U., j'ai conservé en instance les relevés V. 1357 que la Subdivision de la Comptabilité nous a adressés.

Il est bien entendu que ces mémoires reprennent les dépenses effectuées en dehors des marchés signés directement par le M.R.U. et établis au nom de la S.N.C.F. ainsi que sur ceux présentés par les soins de la S.N.C.F. au M.R.U.

.../

et établis au nom de certains entrepreneurs.

L'INGENIEUR DE LA VOIE,

Strasbourg

DB/N gc (DI)

HRU

Reçu 9/8367

Transmis à la Subdivision du Personnel
et du Secrétariat (M. Rax), après avoir pris note.

" à classer

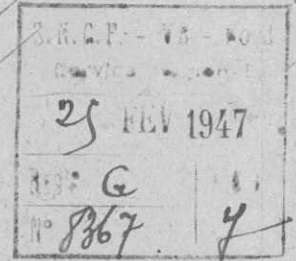
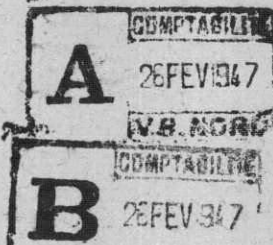
15/3/47

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

et

Arras, le 21 février 1947

V.B.N. a 5



24 FEV 1947

M. Demaux

M. Kellerg

M. Roussel

Monsieur le Chef du Service VB

Objet - Présentation aux délégués départementaux des mémoires des dépenses de constructions de logements à rembourser par le M.R.U.

Référ - Votre note du 12 courant.

J'ai adressé le 24.12.46 à M. le délégué départemental du Pas-de-Calais 9 mémoires se rapportant aux Cites d'Arras, de Lens et de Béthune, d'un montant total de 50.350.000 frs à valoir sur l'ensemble des dépenses remboursables qui s'élèvera à 72 M environ.

Les autres mémoires se rapportant à des dépenses non réglées encore, ou à des travaux supplémentaires non terminés, sont en cours de préparation et seront envoyés le plus tôt possible.

Le 10 janvier 1947, j'ai informé M. le délégué départemental du Pas-de-Calais de votre réponse du 30.12.46 en ce qui concerne la communication des pièces de dépenses demandée par le M.R.U. à l'appui des mémoires ci-dessus. Cette lettre restée sans réponse jusqu'alors, a été rappelée récemment au destinataire.

Pour ce qui concerne le département du Nord, 2 mémoires se rapportant à la cité de Douai et s'élevant au total à 5.700.000 frs ont été adressés à la délégation de Lille le 16.1.47. Ils n'ont causé aucune réaction jusqu'alors.

Les relevés I537 seront retournés à M. Roussel avec 1 ex. des mémoires dès que sera terminé le pointage des dépenses. C'est un travail assez long parce que les relevés I537 mentionnent des dépenses fractionnées (acomptes sur commandes par exemple) alors que, sur la demande du M.R.U, j'ai dû ne faire figurer sur les mémoires que des règlements complets (une seule somme par commande pour les Entreprises).

Le Chef du 5ème arrondissement V.B.

10/Ngc(01)

MRU

Révis 6/8367

Transmis à la Subdivision du Personnel et
du Secrétariat (M. Rax), après avoir pris note.

à classer

7/3/47

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

Rb

10/7

Copie pour M. Roussel
Copie pour M. Leblond

MM

PARIS, 1e21 JUNE 1947

MINUTE
S^e Comptabilité
Divers
Accords avec le M.R.U. sur
des améliorations de caractéristiques

note

S.G.C.T. - V.B. - Nord	
Service Régional	
21-8-47	
G	
8.367	9

VB/N gc
Logements MRU

Messieurs les Chefs
Arrondissements V.B.
à (1 à 7) Années
• M. WARNIEZ.
• M. DE CHAUMONT.

En l'état actuel des choses, les frais d'installation des logements prévus au programme M.R.U. sont imputables sur des comptes spéciaux de la série R.G.B.C.T.; toutefois, des dépenses, intervenues avant que le principe de la participation du M.R.U. ne nous ait été connu, ont été portées sur d'autres comptes R.G.B.C.T. ou même R.G.B.

D'autre part, il est apparu, dans la pratique, que l'inscription de logements au programme M.R.U. n'impliquait pas toujours un remboursement automatique de toutes les dépenses se rapportant à l'édification de ces logements.

Enfin, il a été jugé opportun, en raison précisément de ces divers éléments d'incertitude, de vous laisser le soin de présenter les mémoires au M.R.U., après accord avec le Délégué Départemental, en vous aidant des relevés de dépenses fournis par la Subdivision de la Comptabilité, mémoires dont vous deviez lui adresser copie avec, en retour, les relevés de dépenses dûment annotés pour permettre d'opérer tous redressements utiles (voir ma note du 14 Mai 1946).

Or, d'après une note du 17 Avril dernier des Services Financiers, les dépenses en question devraient être portées non au compte "Reconstitution (R.G.B.C.T.)" comme actuellement, mais sur le compte "Travaux et fournitures pour divers" (E₁P₁).
Devant les difficultés que nous aurions rencontrées, sans connaître l'état de vos pourparlers avec les Délégués départementaux du M.R.U. pour imputer, sur des comptes E₁P₁, les dépenses à mettre effectivement à la charge du M.R.U., nous nous sommes rapprochés des Services Financiers qui ont accepté notre proposition de ne porter au compte "Travaux et fournitures pour divers" que les dépenses ayant fait l'objet de mémoires, déjà présentés ou à présenter, considérant qu'il s'agirait alors de frais dont le remboursement ne risquerait plus d'être contesté (1).

.....

(1) Exceptionnellement, dans le cas de remboursements forfaitaires sans production de mémoires, c'est le montant de ces remboursements qui sera porté en crédit comme en débit au dit compte "Travaux et fournitures pour divers".

En conséquence, la Subdivision de la Comptabilité va effectuer le report, sur des comptes E.P.I des dépenses reprises sur les exemplaires de mémoire qu'elle a déjà reçus, étant entendu que vous devez continuer à faire vos imputations sur les comptes R.G.B. C.T. ouverts.

Je saisis toutefois cette occasion pour mettre la question préalablement au point avec vous et vous adresse, dans ce but, en double Exemple, un tableau concernant les divers centres de votre Arrondissement.

Je vous demande de retourner à la Comptabilité l'un des exemplaires de ce tableau, pour le 10 Juillet au plus tard, après l'avoir fait compléter (col.3,6 et 7) et annoter comme il convient, en ce qui concerne les perspectives de remboursement (col.8). Vous adresserez à Mr.ROUSSEL, sans délai, au fur et à mesure de leur envoi au M.R.U., une copie de tous les mémoires présentés par vos soins, accompagnés, le cas échéant, des relevés de dépenses V.I357 correspondants.

~~Le Chef de la Subdivision~~
~~de la Comptabilité,~~
Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

[Signature]
[Signature]

Centres intéressés (1)	Comptes pour lesquels des relevés V.1357 ont été adres- sés par la Comptabilité (2)	Montant des mémoires pré- sentés au MRU et dont la Comptabilité a reçu copie (3)	Montant des Régle- ments effectués par le M.R.U.		Importance par Centre des mémoires restant à présenter au M.R.U. (6)	Date pro- bable de présenta- tion des derniers mémoires (7)	Observa- tions (8)
			correspon- dants aux mémoires ci-contre (4)	autres règlements (5)			
OREIL	111.007 ⁵	797.406	Néant	Néant			S.M.C.F. - V.1357 - 1000 21-8-47 11.6 8367 9
	111.008 ⁵	3 ^M 637.702	"	"			
	111.009 ⁵	416.208	"	"			
BEAUMONT	111.006 ²	573.396,7	"	"			
PONTOISE.	111.012 ²	461.700	"	"			
SUCY VALENTON	111.011 ²	4 ^M 896.572,7	"	"			

ANNEXE

Centres intéressés	Comptes pour lesquels des relevés V.1357 ont été adres- sés par la Comptabilité	Montant des mémoires pré- sentés au MRU et dont la Comptabilité a reçu copie	Montant des Règle- ments effectués par le M.R.U.		Importance par Centre des mémoires restant à présenter au M.R.U.	Date pro- bable de présenta- tion des derniers mémoires	Observa- tions
			correspon- dants aux mémoires ci-contre	autres règlements			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
LONGUEAU	II2.012 ⁴	-					
	II2.015 ⁴	18 ^M .250.056,7					
	II2.019 ⁴	-					
	II2.025 ⁴	-					
AMIENS 112016 ⁵	-						
	II2.020 ⁵	-					
	II2.023 ⁵	-					
AMIENS ROUEN PS 32	II2.024 ²	-					
ABBEVILLE	II2.013 ²	8 ^M .866.184,2					
	II2.017 ²	2 ^M .125.058,5					
BEAUVAIS	II2.007 ²	Forfait		4 ^M .400.000			
	II2.014 ²	"		4.400.000			
MONTEROLIER- BUCHY	II2.022 ²						
ABANGCOURT	II2.008 ²						
AUMAIE	II2.009 ²						
REMY 112021 ²							
LONGROY-GAMACHES 112011 ²							

Centres intéressés	Comptes pour lesquels des relevés V.I357 ont été adres- sés par la Comptabilité	Montant des mémoires pré- sentés au MRU et dont la Comptabilité a reçu copie	Montant des Règle- ments effectués par le M.R.U.		Importance par Centre des mémoires restant à présenter au M.R.U.	Date pro- bable de présenta- tion des derniers mémoires	Observa- tions
			correspon- dants aux mémoires ci-contre	autres règlements			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
TERGNIER	113.011 ⁸			6 ^M .043.700			
	113.012 ⁸			13 ^M .036.100			
	113.013 ⁸			13 ^M .118.700			
LAON	113.015 ⁵			3 ^M .895.520			
	113.016 ⁵ 113.018 ⁵			6 ^M .492.150			
COMPIEGNE	113.014 ⁷			2 ^M .095.700			
MONTCORNET	113.017 ²						
St-VENTIN	113.019 ⁷						
HAM	113.021 ²						

DE VILLEIE

Centres intéressés	Comptes pour lesquels des relevés V.I357 ont été adres- sés par la Comptabilité	Montant des mémoires pré- sentés au MRU et dont la Comptabilité a reçu copie	Montant des Règle- ments effectués par le M.R.U.		Importance par Centre des mémoires restant à présenter au M.R.U.	Date pro- bable de présenta- tion des derniers mémoires	Observa- tions
			correspon- dants aux mémoires ci-contre	autres règlements			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
St-POL/S/MER.	II4.908 ⁶ II4.014 ⁶						
CAPPELIE	II4.009 ⁷ II4.015 ⁷						
LILLE- DELIVRANCE	II4.010 ³ II4.016 ³	M 1.520.938					
HAZEBROUCK	II4.011 ⁴						
FIVES	II4.012 ²						
ARMENTIERES.	II4.013 ⁵						

PLUV

Centres intéressés	Comptes pour lesquels des relevés V.1357 ont été adres- sés par la Comptabilité	Montant des mémoires pré- sentés au MRU et dont la Comptabilité a reçu copie	Montant des Règle- ments effectués par le M.R.U.		Importance par Centre des mémoires restant à présenter au M.R.U.	Date pro- bable de présenta- tion des derniers mémoires	Observa- tions
			correspon- dants aux mémoires ci-contre	autres règlements			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
ARRAS	II5.007 ³ II5.017 ³						
115016 ³							
LENS	II5.008 ⁴ II5.014 ⁴ II5.015 ⁴						
BETHUNE	II5.009 ⁵ II5.018 ⁵ II5.019 ⁵						
DOUAI	II5.010 ⁶ II5.011 ⁶ II5.012 ⁶						
CAMBRAI	II5.013 ⁷						
HENIN-LIETARD	II5.020 ²						

GRAPH

Centres intéressés (1)	Comptes pour lesquels des relevés V.1357 ont été adres- sés par la Comptabilité (2)	Montant des mémoires pré- sentés au MRU et dont la Comptabilité a reçu copie (3)	Montant des Règle- ments effectués par le M.R.U. correspon- dants aux mémoires ci-contre (4)	autres règlements (5)	Importance par Centre des mémoires restant à présenter au M.R.U. (6)	Date pro- bable de présenta- tion des derniers mémoires (7)	Observa- tions (8)
CALAIS	II16.002 ² II16.005 ² II16.006 ²	40.288,8 106.184,9 21.196,6	16613				
BOULOGNE- OUTREAU	II16.003 ² II16.004 ² II16.007 ² II16.015 ²						
MARQUISE	II16.008 ²						
WATTEN- EPERIECQUES	II16.009 ²						
ETAPLES	II16.010 ²						
St-POL	II16.011 ²						
DANNES-CAMIER	II16.012 ²						
St-OMER	II16.013 ²						
PREVENT	II16.019 ²						
CAFFIERS 116021 ²	-						
ARRAS ETAPLES 116022 ²	-						

Centres intéressés	Comptes pour lesquels des relevés V.1357 ont été adres- sés par la Comptabilité	Montant des mémoires pré- sentés au MRU et dont la Comptabilité a reçu copie	Montant des Règle- ments effectués par le M.R.U.		Importance par Centre des mémoires restant à présenter au M.R.U.	Date pro- bable de présenta- tion des derniers mémoires	Observa- tions
			correspon- dants aux mémoires ci-contre	autres règlements			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
AULNOYE	II7.001 ⁴						
	II7.004 ⁴						
	II7.007 ⁴						
SOMAIN	II7.002 ⁹						
	II7.005 ⁹						
	II7.008 ⁹						
HIRSON	II7.003 ^I						
	II7.006 ^I						
	II7.009 ^I						

Centres intéressés	Comptes pour lesquels des relevés V.1357 ont été adres- sés par la Comptabilité	Montant des mémoires pré- sentés au MRU et dont la Comptabilité a reçu copie	Montant des Règle- ments effectués par le M.R.U.		Importance par Centre des mémoires restant à présenter au M.R.U.	Date pro- bable de présenta- tion des derniers mémoires	Observa- tions
			correspon- dants aux mémoires ci-contre	autres règlements			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
LE LANDY	118.004 ²						

WARNIEZ.

Centres intéressés (1)	Comptes pour lesquels des relevés V.1357 ont été adres- sés par la Comptabilité (2)	Montant des mémoires pré- sentés au MRU et dont la Comptabilité a reçu copie (3)	Montant des Règle- ments effectués par le M.R.U. correspon- dants aux mémoires ci-contre (4)	autres règlements (5)	Importance par Centre des mémoires restant à présenter au M.R.U. (6)	Date pro- bable de présenta- tion des derniers mémoires (7)	Observa- tions (8)
MOULIN-NEUF	I18.002 ⁷ I18.003 ⁷	Perfait 7 ^M .139.309,4	6 ^M .864.720 (frais hono- raires ar- chitecte non compris)	10 ^M .000.000			

Copie à M.M. ROUSSEL,
LEBLOND.

PARIS, le 18 Juillet 1947.

Comptabilité
Divers
Accords avec le M.R.U.
sur sujet des améliorations
de caractère urbain

MINUTE

21-8-47

G

P.367

10

M.M. les Chefs des
4^e, 5^e, 6^e, 7^e Arr^{ts} VB
+ Mr. de CHAUMONT.

note

VEN/go (B

Logements M.R.U.

Par note du 21 Juin dernier, je vous
ai adressé en double exemplaire, un
tableau indiquant la situation des
divers centres de votre arrondissement
en ce qui concerne la présentation des
mémoires au M.R.U. et de leur règlement,
en vous priant de retourner un exemplaire
de ce tableau à la Comptabilité pour le
10 Juillet au plus tard, après l'avoir
fait compléter.

Veuillez faire le nécessaire par le
plus prochain courrier.

/Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

eh

7/17

7/17